

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 23 avril 2025
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Cathy Arseneau Entreprise
- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale
- M. J. Antonio Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M^{me} Anabel Cormier Titulaire de DEC préuniversitaire
- M^{me} Marjorie Dallaire Enseignante, campus de Carleton-sur-Mer
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Jean-François Sénéchal Groupe socio-économique
- M. Gino Thorne Groupe socio-économique - À partir de 15 h 33

MEMBRES ABSENTS

- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M. Éric Guénette Enseignant, campus de Gaspé
- M. Louis-Félix Vigneau Étudiant

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des groupes socio-économiques (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant de la communauté étudiante (1)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 5 février 2025 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 5 février 2025;
7. Adoption du procès-verbal du 24 février 2025 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du 24 février 2025;
8. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 15 avril 2025 :
 - 8.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 15 avril 2025;
9. Période de questions pour la communauté collégiale.

DÉCISION

10. Désignation d'un dirigeant – Tribunal administratif du logement (TAL);
11. Adoption des modifications à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA);
12. Nomination de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI);
13. Nomination de la personne responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
14. Autorisation du dirigeant de l'organisme – Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
15. Adoption des recommandations du comité de réflexion sur les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur l'enseignement;
16. Adoption du rapport d'autoévaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP);
17. Autorisation de signature de la Direction générale – Projet à l'international.

INFORMATION

18. Correspondances;
19. Dépôt des rapports de votes électroniques;
20. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
21. Suivi de la planification stratégique;
22. Information du président;
23. Information de la directrice générale;
24. Information du directeur des études;
25. Questions diverses;
26. Date de la prochaine séance;
27. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 1 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2025.

Résolution CA-2425-63

Fichier joint : *Projet_Ordre du jour_CA_2025-04-23*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit n'est déclaré.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fin de mandat de M^{me} Josée Laflamme. Elle demeure en fonction jusqu'à son remplacement par le ministère. M. Blouin remercie M^{me} Laflamme pour sa participation aux différents comités du conseil.

Postes à pourvoir :

- Un poste comme représentante ou représentant du personnel de soutien;
- Un poste comme représentante ou représentant des parents;
- Un poste comme représentante ou représentant des groupes socio-économiques;
- Un poste comme représentante ou représentant de la communauté étudiante.

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2025

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025.

Résolution CA-2425-64

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2025-02-05*

6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2025

Il n'y a pas de suivi pour cette séance.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2025

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M. Serge Rochon, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2025.

Résolution CA-2425-65

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2025-02-24*

7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2025

Il n'y a pas de suivi pour cette séance.

8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 AVRIL 2025

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal_CE_2025-04-15*

8.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 AVRIL 2025

Sanctions des études

DEC : 22 étudiantes et étudiants

AEC : 38 étudiantes et étudiants

Approbation de dépenses

Mise à niveau de l'ascenseur du campus de Carleton-sur-Mer

Achat d'équipements sportifs au campus de Gaspé

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions s'est terminée le 21 avril 2025.

10. DÉSIGNATION D'UN DIRIGEANT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT (TAL)

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Le Cégep doit régulièrement entreprendre des démarches auprès du Tribunal administratif du logement (TAL) pour des situations impliquant la gestion des résidences étudiantes. Afin de simplifier ces démarches administratives et d'assurer leur validité juridique, il est nécessaire de désigner formellement un dirigeant qui puisse représenter officiellement le Cégep auprès du TAL.

Considérant que le Tribunal administratif du logement (TAL) exige que les demandes soient déposées par une personne officiellement reconnue comme dirigeant, selon la définition du TAL;

Considérant que selon le Tribunal administratif du logement, un dirigeant est défini comme étant le président, le responsable de la direction, le responsable de l'exploitation, le responsable des finances, le secrétaire ou toute personne désignée comme telle par résolution du conseil d'administration;

Considérant que M. Félix Guay-Vachon, régisseur général de la résidence étudiante et du pavillon des sports du campus de Gaspé, gère déjà les résidences étudiantes et est directement impliqué dans les dossiers nécessitant des démarches auprès du Tribunal administratif du logement;

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M^{me} Josée Laflamme, il est unanimement résolu :

De désigner M. Félix Guay-Vachon comme dirigeant autorisé à déposer des demandes au nom du Cégep de la Gaspésie et des Îles auprès du Tribunal administratif du logement (TAL) à partir du 23 avril 2025.

Résolution CA-2425-66

11. ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

La Direction des études a reçu des commentaires de la part d'enseignantes et d'enseignants et de départements pour des suggestions d'amélioration de certains articles ou de difficultés d'application. L'analyse a été faite par les directions adjointes des études et des modifications sont proposées.

L'équipe d'aides pédagogiques individuelles a été consultée pour les points relevant de ses fonctions.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de la Gaspésie et des Îles a été adoptée en janvier 2024 et est entrée en vigueur à la rentrée d'automne 2024.

Tel que prévu à l'article 4.3.4., toute modification doit faire l'objet d'une consultation auprès de la commission des études. Un avis de motion avait été déposé à la rencontre de la commission des études du 15 janvier 2025.

Des modifications aux articles suivants sont proposées :

2.1.2 : Date limite d'abandon sans échec

2.9 : Qualité de la langue :

Précisions en lien avec l'application de la loi 14 et adaptation de l'esprit des articles 2.9.6 et 2.9.7 pour les cours où la compétence de base du cours concerne l'évaluation de la langue

2.11 : Absence à une activité d'évaluation sommative

2.12 : Fraude et plagiat :

Application de 2.12.5

Précision à 2.12.6 (abandon et incomplet)

Ajout de 2.12.17 pour considérer les quatre campus du Cégep

2.14 : Mentions au bulletin :

Ajustements aux articles concernant les mentions au bulletin (IN, IT et abandon)

Les modifications ont été approuvées par les membres de la commission des études le 12 mars 2025.

Les membres posent quelques questions sur les billets médicaux et la gestion des absences. Il est mentionné par la Direction des études que les étudiantes et étudiants doivent reprendre l'examen, le message à la communauté étudiante est donc que ce genre d'absence n'est pas un laissez-passer pour ne pas faire les examens.

Les aides pédagogiques individuels sont également responsables de faire le suivi des absences répétitives afin d'être informés des situations qui pourraient être problématiques.

M^{me} Laflamme partage les bonnes pratiques en fonction actuellement à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 12 mars 2025;

Sur une proposition de M. Jean-François Sénéchal, appuyée par M^{me} Josée Laflamme, il est unanimement résolu :

D'adopter les modifications à la Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA), telles que proposées.

Résolution CA-2425-67

Fichier joint : *Modification de PIEA_Marie-Josée Gaumond.pdf*

12. NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ (RGEI)

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

En l'absence de M^{me} Sarah Savage pour la durée de son congé de maternité, il est nécessaire de nommer une nouvelle personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Cette responsabilité avait été attribuée lors de la séance du conseil du 14 novembre 2024.

La personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a notamment pour fonction de coordonner et de mettre en œuvre, dans son organisme, des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles relatives à une divulgation. Elle renseigne les membres du personnel de son organisme sur la possibilité d'effectuer une divulgation d'actes répréhensibles auprès du Protecteur du citoyen, et les informe de la protection contre les représailles prévue par la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*.

En raison d'une réorganisation au sein de la Direction des études, le rôle de registraire avait été comblé par M^{me} Françoise Leblanc-Perreault et certains de ses dossiers avaient été confiés à M. Serge Rochon. Le coordonnateur, M. Alexandre Jacob, reprendra les fonctions du registrariat. Cela permettra à M^{me} Leblanc-Perreault d'assumer certaines fonctions de M^{me} Savage.

Considérant que la personne ayant la plus haute autorité administrative dans un organisme public désigne un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;

Considérant que la plus haute autorité administrative au Cégep de la Gaspésie et des Îles est son conseil d'administration;

Considérant que les responsabilités liées à la gestion de l'éthique et de l'intégrité vont de pair avec les fonctions de la Direction adjointe des études;

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Françoise Leblanc-Perreault, directrice adjointe des études, comme responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, à partir du 23 avril 2025.

Résolution CA-2425-68

13. NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

En l'absence de M^{me} Sarah Savage pour la durée de son congé de maternité, il est nécessaire de nommer une nouvelle personne pour assumer les fonctions relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

Considérant que la personne ayant la plus haute autorité administrative dans un organisme public désigne un responsable de l'accès à l'information et un responsable de la protection des renseignements personnels;

Considérant que la plus haute autorité administrative au Cégep de la Gaspésie et des Îles est son conseil d'administration;

Considérant que les responsabilités liées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels vont de pair avec les responsabilités liées à la Direction adjointe des études et qu'elle est déjà impliquée dans plusieurs des dossiers de la protection des renseignements personnels pour les étudiantes et étudiants;

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M. Gino Thorne, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Françoise Leblanc-Perreault, directrice adjointe des études, responsable de l'accès à l'information et responsable de la protection des renseignements personnels à partir du 16 mai 2025.

Résolution CA-2425-69

14. AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Le projet de gestion intégrée des documents (GID), amorcé en 2021, a pour objectif d'assurer une saine gestion des documents administratifs du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Cette gestion tient compte de l'ensemble des documents produits par notre organisation indépendamment de leur support (papier ou numérique) et de leur valeur (court ou long terme), allant de leur création ou de leur réception jusqu'à leur élimination ou leur conservation.

Cette démarche nécessite l'utilisation de nouveaux outils technologiques, d'un plan de classification et d'un calendrier de conservation, qui soutiennent quotidiennement les unités administratives et le personnel dans leurs activités.

Le conseil d'administration a adopté la Politique de gestion intégrée des documents et des archives en janvier 2023.

Le Cégep est maintenant prêt à soumettre son calendrier de conservation à jour et il doit désigner la secrétaire générale, comme signataire.

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que le Cégep de la Gaspésie et des Îles est un organisme public visé au paragraphe n^o 6 de l'annexe de cette loi;

Considérant que le Cégep de la Gaspésie et des Îles désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Considérant que le Cégep de la Gaspésie et des Îles n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Sur une proposition de M^{me} Nathalie Leblanc, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

D'autoriser M^{me} Amélie Gagné, en tant que secrétaire générale, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2425-70

15. ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LES IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) SUR L'ENSEIGNEMENT

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

Depuis le début des travaux du comité de réflexion sur les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur l'enseignement, qui remonte à septembre 2023, le comité se rencontre à raison d'au moins trois fois par session pour discuter de l'impact de l'IA dans le domaine de l'éducation. Le comité en est venu à proposer six recommandations pour aider à guider le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

L'élément déclencheur est l'avènement, à l'automne 2022, de l'agent conversationnel utilisant l'IA : Chat GPT. Le comité s'est construit à ce moment en se dotant d'un plan d'action modifiable et évolutif. En septembre 2024, le comité a ajusté son mandat pour élaborer des recommandations.

Le comité a élaboré six recommandations en s'inspirant de certains travaux autant internes qu'externes qui font un tour d'horizon pour répondre aux potentiels défis soulevés par les agents conversationnels utilisant l'IA en contexte collégial :

1. Adopter une approche prudente face à l'intégration de l'intelligence artificielle en enseignement, en misant sur le principe de précaution et d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle;
2. Reconnaître la liberté académique et l'autonomie professionnelle dans l'intégration de l'intelligence artificielle générative (IAG);
3. Se donner des orientations et balises pour bien établir les principes de l'alignement pédagogique;
4. Miser sur une campagne d'information visant à protéger l'intégrité académique et à développer un regard critique sur l'IA;
5. Le Cégep doit maintenir une veille permanente sur l'IA;

6. Mieux accompagner les départements et les programmes.

Des outils seront fournis à l'ensemble du personnel enseignant au courant du mois de mai prochain afin de les accompagner avec les recommandations qui sont proposées aujourd'hui.

M. Rochon précise que la commission des études a soutenu à l'unanimité ces recommandations.

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 12 mars 2025;

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. Gino Thorne, il est unanimement résolu :

D'adopter les recommandations du comité de réflexion sur les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur l'enseignement.

Résolution CA-2425-71

Fichier joint : *Recommandations comité IA_Marie-Josée Gaumond.pdf*

16. ADOPTION DU RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES (PIEP)

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) actuelle date de 1998 et n'a jamais été évaluée de façon formelle et n'a subi aucune modification depuis.

Les travaux d'évaluation ont débuté en janvier 2025 après le dépôt du devis d'autoévaluation à la commission des études de décembre 2024 selon la démarche

proposée. La commission des études en a confié le mandat à un comité d'autoévaluation.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a été évaluée selon trois axes :

1. Les mécanismes d'autoévaluation de la politique elle-même;
2. Le cadre de référence de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) et les éléments essentiels;
3. Les évaluations et autoévaluations de la politique dans les différents exercices de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

Des éléments de réflexion autour de la gestion des programmes font également partie de l'exercice d'autoévaluation.

Le rapport d'autoévaluation de la PIEP fait état des conclusions et recommandations du comité d'autoévaluation.

Cette autoévaluation a confirmé la nécessité d'apporter des ajustements à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Le comité recommande donc d'en entreprendre la révision. Le comité recommande également d'étendre la portée de la politique pour en faire une Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation de programmes (PIGEP).

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 9 avril 2025;

Sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'adopter les conclusions et recommandations du comité d'autoévaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP).

Résolution CA-2425-72

17. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – PROJET À L'INTERNATIONAL

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Le projet de coopération internationale, Compétences professionnelles et employabilité des jeunes en environnement (COPEJ), est financé par Affaires mondiales Canada dans le cadre du programme bilatéral de l'ambassade du Canada au Sénégal. Ce projet contribuera à renforcer la résilience communautaire par l'intégration des jeunes dans un système économique durable, inclusif et favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

Le projet COPEJ touche le Sénégal et plus particulièrement les aires marines et terrestres protégées de la région de Saint-Louis (Nord-Ouest) et du Delta du Saloum (Centre-Ouest).

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a déposé, le 31 mars 2025, une proposition d'accord de subvention au ministère de l'Enseignement supérieur. Cette subvention est d'une valeur de 24,8 M\$ et prévoit un démarrage dès signature et un rapport final au 30 juin 2032.

La directrice générale présente les lignes générales du projet soumis dans le fichier joint.

Considérant la nécessité de désigner un signataire de cette entente pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Sur une proposition de M^{me} Nathalie Leblanc, appuyée par M^{me} Marjorie Dallaire, il est unanimement résolu :

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, à signer l'entente du projet Compétences professionnelles et employabilité des jeunes en environnement (COPEJ) d'Affaires mondiales Canada, sous réserve de l'obtention de la mesure M30 accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2425-73

Fichier joint : *Résumé_COPEJ*

18. CORRESPONDANCES

- 19 février 2025 : Lettre de M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur – Projets novateurs 2024-2025
- 20 février 2025 : Devis scolaire 2025-2026
- 24 février 2025 : Lettre de M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur – Achat québécois
- 25 février 2025 : Lettre liberté académique, Syndicat des enseignants du campus des Îles-de-la-Madeleine
- 27 février 2025 : Forum des PCA – Dossier complet
- 6 mars 2025 : Suivi de la 17^e séance du Forum des PCA – Enjeux immigration
- 31 mars 2025 : Lettre de M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur – Logement étudiant

Fichiers joints : *Correspondances*

19. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Aucun rapport de vote n'est déposé.

20. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 avril 2025 : Comité de gouvernance et d'éthique

14 avril 2025 : Comité des ressources humaines

Fichiers joints : *Compte_rendu_Comité_gouvernance_éthique_2025-04-09,*
Compte_rendu_Comité_Ressources_humaines_2025_04_14

21. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente le point.

Il n'y a pas de suivi particulier, les équipes mettent en œuvre leurs plans de travail. Le comité de suivi de la planification stratégique se rencontrera en mai et le plan sera soumis en juin au conseil d'administration.

22. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président, M. J. Antonio Blouin, transmet les points d'information suivants :

Considérant la fin de son mandat comme représentant des centres de services scolaires, M. Blouin suggère aux membres de le contacter d'ici la prochaine séance s'il y a un intérêt pour pourvoir son remplacement à la présidence du conseil d'administration du Cégep.

6 février 2025 : Rencontre de mi-année avec M^{me} Arseneau
Revue de l'avancement des dossiers en cours

6 mars 2025 : Forum des présidents
Étudiants internationaux
Gel d'embauche
Relations patronales/syndicales
Heures rémunérées

23. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, transmet les points suivants :

Étudiantes et étudiants internationaux

- Quotas annoncés par décret dans chacun des cégeps;
- Le Cégep de la Gaspésie et des Îles peut admettre 450 étudiantes et étudiants (420 diplômes d'études collégiales et 30 attestations d'études collégiales);
- Incohérence à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ), aucun certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour les diplômes d'études professionnels (DEP).

Ministère du transport du Québec (MTQ)

- L'ensemble des véhicules doivent être gérés et achetés par le MTQ;
- L'ensemble des véhicules immatriculés (les remorques, les véhicules pour le transport étudiant dans certains programmes) sont en voie d'être transférés;
- Les véhicules sont transférés à la valeur aux livres. Ainsi, le MTQ va verser au Cégep une somme de plus de 400 000 \$ en contrepartie des véhicules. Le Cégep paiera ensuite des frais de location mensuels pour l'utilisation et l'entretien des véhicules. Cette dépense supplémentaire devra être assumée par le budget de fonctionnement du Cégep.

Budgets 2025-2026

- Un portrait plus complet sera disponible le 8 mai et les informations seront transmises aux membres à la séance du 21 mai prochain;
- Une ressource de Collecto nous accompagne pour la production du rapport trimestriel de mars.

24. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet les points suivants :

Début du programme de *Techniques policières*

- Pour la première année, nous accueillons 25 étudiantes et étudiants, le ministère nous accorde 50 places;
- L'analyse des candidatures est en cours (tests physiques et entrevue de sélection);
- Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants de la région ont déposé leur candidature;
- Trois profils d'enseignant sont nécessaires dans la première année du programme, soit le profil policier, le profil en criminologie ainsi que le profil en droit.

Alliance Sport-Études

- L'Alliance Sport-Études encadre les étudiantes et étudiants athlètes qui font partie d'une fédération nationale;
- Les étudiantes et étudiants membres ont plus de mesures pour les accompagner et leur permettre de se développer dans leur sport;
- Dans le cadre de l'initiative *Tag ton prof!*, les étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes ont l'occasion de souligner l'influence positive d'une enseignante ou d'un enseignant sur leur parcours;
- Logane Boulay, étudiante au Cégep de la Gaspésie et des Îles, a souligné l'influence positive de M. Jean-Pascal Bilodeau, enseignant de littérature au campus de Gaspé.

25. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

26. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 21 mai 2025 à 15 h.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever la séance, le président présente aux membres un sondage d'évaluation de la séance. Les membres sont invités à remplir le sondage à la fin de la séance pour évaluer leur participation et l'organisation de la séance. Le sondage se trouve sur la page d'accueil de l'Espace-Conseil d'administration et peut être consulté au lien suivant :

[Évaluation de la séance du conseil d'administration](#)

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M^{me} Josée Laflamme, appuyée par M. Gino Thorne, le président déclare la séance levée à 16 h 51.

SIGNATURES



J. Antonio Blouin
Président du conseil d'administration



Amélie Gagné
Secrétaire générale